



INFOS CUN



Composition de la C.U.N. et du GTR 2009

CERTIFICAT DE SOCIABILITE ET D'APTITUDE A L'UTILISATION (C.S.A.U.)

Consignes pour les JUGES

- INTERDICTIONS :

Les Juges ne peuvent pas Juger les chiens :

- . De la 1ère Catégorie (Pit-bulls ; Boerbulls ; Tosa)
- . Si le Conducteur n'est pas le propriétaire ou pas membre d'un Club.
- . Si les documents ne sont pas présentés lors de l'examen.
- . Si le chien est âgé de Moins de 12 mois.

- DOCUMENTS:

A- Présentés par le propriétaire

. Pour les chiens munis de Papiers (Pedigree ou Certificat de Naissance):

- Photocopie complète du Pedigree ou Certificat de Naissance (recto) (*lisible = nom du chien, race, Sexe, N° Tatouage, N° LOF, nom des parents, etc...*)

Dans ce cas il est inutile de fournir la Carte de Tatouage puisque le N° est inscrit sur le document.

. Pour les chiens non inscrit à un L.O.

- Photocopie complète de la Carte de Tatouage (ou d'immatriculation par Transpondeur) où doit être très lisible le nom du chien et le N° immatriculation.

(l'attestation de tatouage par la SPA n'est pas valable: non officiel)

B- Fournis par les organisateurs

- . Les Feuilles de Rapport.
- . Les Diplômes

Attention: Les Diplômes de C.S.A.U. seront dès à présent authentifiés par un SCEAU - Tampon à sec - (A vérifier par le Juge)

(cette nouvelle disposition est due aux nombreuses falsifications qui ont été constatées)

- TRANSMISSION DES DOCUMENTS:

Les Rapports et Documents s'y rattachant doivent être OBLIGATOIREMENT transmis au Secrétaire, par le JUGE, dans les 15 jours suivant l'examen.

Les Rapports devront comporter OBLIGATOIREMENT les 2 feuilles (la blanche et la Verte) (stipulé en bas de la page des rapports)

Si l'une ou l'autre de ces obligations n'était pas respectée, les dossiers seront classés sans suites et pénaliseraient les participants qui ne recevront pas de cartes.
Plus aucune photocopie des rapports ne sera acceptée.

- ETABLISSEMENT DES RAPPORTS:

Les Rapports doivent être correctement remplis à savoir :

- . Lieu de l'examen
- . Club organisateur
- . Date de l'examen
- . Nom du Juge et sa signature.
- . Nombre de chiens aptes ou ajournés (par feuille de rapport 15 maxi) et non pas sur la totalité de l'examen.

(toutes ces rubriques sont indiquées en haut de la page à gauche)

Dans les cases réservées aux candidats il est nécessaire de remplir la totalité des informations et surtout de s'assurer de l'adresse exacte du candidat.

La notification sur l'ajournement ou l'aptitude doit être faite par le Juge.

Rappel: Les 2 feuilles du Rapport doivent être transmises au Secrétaire CUN.

Nota : Pour les chiens NON L.O. il n'y a plus obligation de participer à un concours d'Obéissance pour recevoir sa Carte de CSAU.

PROCEDURE DE DEMANDE DE LICENCE POUR UN ETRANGER

Cette procédure simplifiée doit permettre d'accueillir dans nos concours, des concurrents étrangers appartenant à des clubs étrangers, tout en respectant la loi en vigueur sur le territoire français.

Lorsqu'un compétiteur étranger, membre d'un club étranger, se présente pour participer à une compétition, le juge devra remettre à l'organisateur un formulaire de demande de licence spécifique.

Celui-ci fera le nécessaire auprès du compétiteur concerné. L'organisateur remettra au juge, le formulaire dûment rempli, accompagné:

- des documents d'identification du chien (certificat de naissance ou carte de tatouage)
- d'un chèque de **5.00 €**.

Le dossier sera contrôlé par le juge et retourné par l'organisateur au centre national de gestion des licences.

Une fois la licence traitée, celle-ci sera directement retournée au propriétaire du chien qui devra dès lors, la présenter au juge à chacun de ses concours sur le territoire français.

La licence est valable pour l'année civile en cours.

Assurance :

Pour ce qui est de la couverture d'assurance des concurrents étrangers licenciés, ceux-ci bénéficient de la même couverture que les licenciés français, lorsqu'ils concourent en France.

Celle-ci prend effet dès que le juge a validé et signé le formulaire de demande, sous réserve que le dossier soit posté (cachet de la poste faisant foi) au plus tard le lendemain du jour ouvrable suivant le concours.



Qualificatifs : pour TOUS les échelons Bon si 60%, très bon si 70%, Exc si 80% des points.

| Soit | 1 | 2 | 3 |
|------|-----|-----|-----|
| Bon | 120 | 180 | 240 |
| TB | 140 | 210 | 280 |
| Exc | 160 | 240 | 320 |

Brevet 80% des points des exercices de mordant et un minimum de 80 points sont nécessaires pour son obtention.

Divers

Un chien blessé en cours de parcours et qui quitte le terrain ne sera pas autorisé à reprendre le concours.

Rappel: Pour les sélectifs, aucune dérogation et changement de groupe ne seront acceptés pour blessure du chien.

[ACCUEIL](#)